



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

ARRÊTE 2025-127

PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I-8ème partie « Signalisation temporaire » pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992 ;

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de renouvellement HTA, par la société **CORETEL EQUIPEMENTS**, sis **TSA 54050 26 Avenue de l'île Saint Martin (92894) NANTERRE CEDEX 9**, qui vont être réalisés dans la **rue Raymond Delacourt**, il y a lieu de restreindre la circulation et d'interdire le stationnement dans cette rue du **Jeudi 27 novembre 2025 au Vendredi 26 décembre 2025** ;

ARRÊTE

Article 1 : La société **CORETEL EQUIPEMENTS** est autorisée à réaliser les travaux de renouvellement HTA, **rue Raymond Delacourt du Jeudi 27 novembre 2025 au Vendredi 26 décembre 2025, de 8h00 à 17h00**. Pendant cette période les restrictions seront les suivantes :

Article 2 : La circulation de tous les véhicules sera restreinte sur la route suscitée. La circulation sera alternée par demi-chaussée. L'alternat se fera par feux tricolores. La vitesse sera réduite à 30km/h.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur la longueur du chantier (côté pair et impair) **rue Raymond Delacourt**. L'entreprise exécutant les travaux est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à leur exécution.

Article 4 : Par dérogation, la voie susnommée pourra être utilisée par les véhicules de police ou de secours et assistance aux biens et aux personnes ainsi que par les services municipaux.

Article 5 : La signalisation sera conforme à l'instruction générale sur la signalisation et posée par l'entreprise **CORETEL EQUIPEMENTS** qui exécute les travaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur LOGGHE Philippe, représentant l'entreprise CORETEL EQUIPEMENTS,
- Monsieur DENEUX Emmanuel, représentant l'entreprise ENEDIS.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 18 novembre 2025

Le Maire,
David BELVAL



CORETEL EQUIPEMENTS.

TSA 54050
26 avenue de l'île saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel: +33344121030

Fax:

2546067496.254601DAC02.01@captidec.fr

Réf. Protys :

2546067496.254601DAC02

N° affaire :

DC22/024292

MAIRIE DE BURY

SECRETARIAT

Place Charles-De-Gaulle

60250 BURY

France

Courriel: contact@mairie-bury.fr

Tel: +33344565254

Fax:

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 14/11/2025

Signataire : CORETEL EQUIPEMENTS

(Accompagnement_V5.10_1.02)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : CORETEL EQUIPEMENTS.

Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : 344121030 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2546067496.254601DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : RUE RAYMOND DELACOURT

Code postal : 60250 Localité : BURY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : RENOUVELLEMENT HTA

Date prévue de début des travaux : 27/11/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 27/11/2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5_v1.02)

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds

Dépasser

véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise Dénomination : CORETEL EQUIPEMENTS.Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint MartinCode postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : 344121030 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : coretel@coretel-sa.com

Pièces jointes à la demande

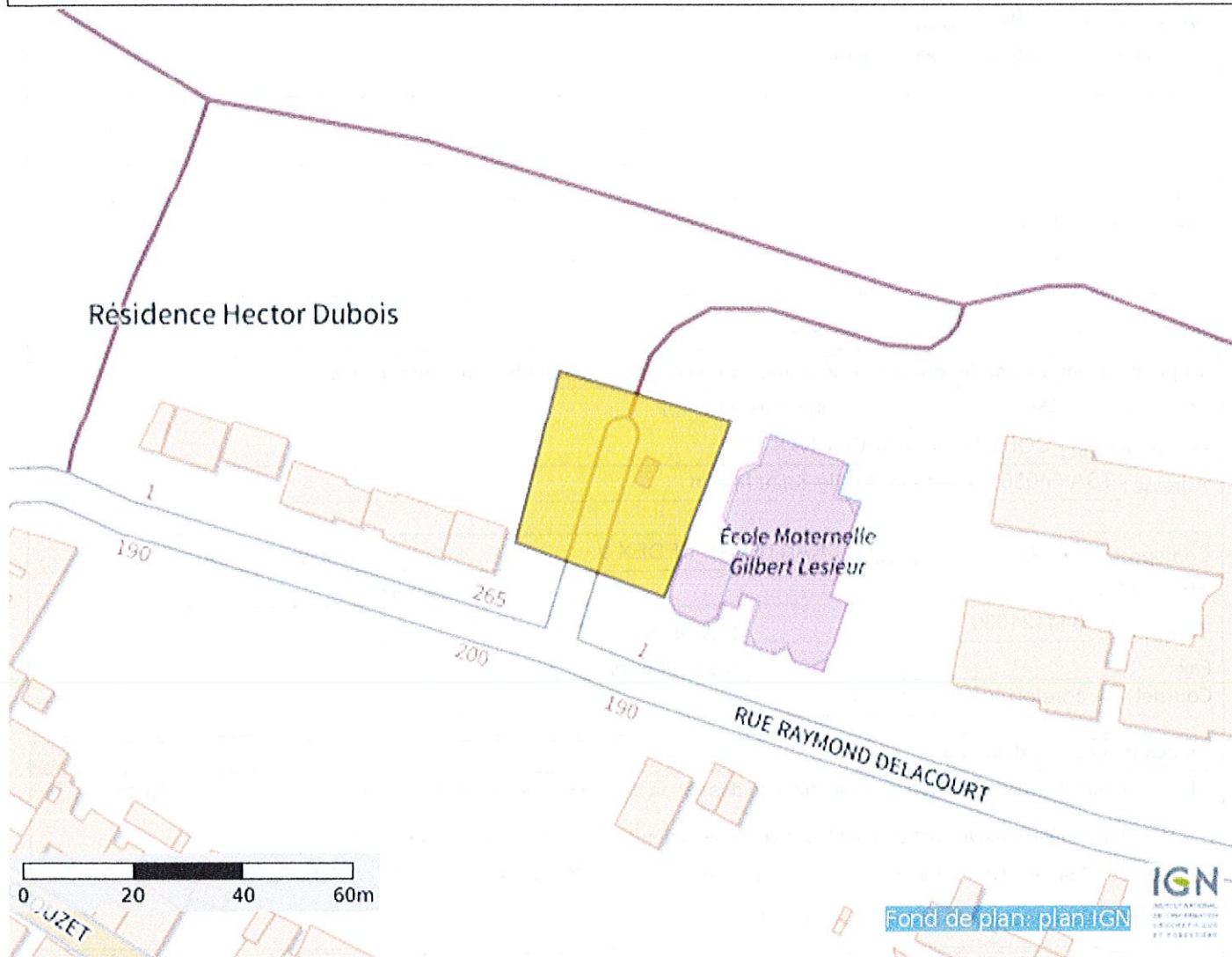
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : DC22/024292Fait à : NANTERRE CEDEX 9Le : 14/11/2025Nom : CORETEL Prénom : EQUIPEMENTS Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025111401701P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

652003.3533634436

6913039.212494471

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,34048053292746 49,31559870374068
2,34036788014883 49,31532593534089
2,34074338941092 49,31523850925208
2,34091505078787 49,31551827219008
2,34048053292746 49,31559870374068

(PlanDetail_Protys_v1.01)